



Trois repreneurs pour Sylicone

Juridique

Selon nos informations, la société Sylicone, en redressement judiciaire, sera fixée sur son sort le 21 mars prochain

Créée en 1984, la société Sylicone est un acteur historique de la postproduction parisienne, et plus précisément dans le secteur de la fiction et du documentaire. Elle opère dans trois implantations intramuros : près de Bastille sur 1 500 m², près de l'avenue de La Grande Armée sur 800 m² et à la villa Thoréton, sur 2000 m² dans le XV^e arrondissement et recouvre toutes les prestations de l'image, du traitement des rushes, jusqu'au PAD, ainsi que du son, avec 12 auditoriums. En moyenne, une centaine de documentaires et environ 70 fictions sont traités chaque année par les équipes du prestataire qui, avait plutôt fait le choix d'internaliser ses talents. Une méthode qui permet de fidéliser les équipes créatives, mais qui pèse aussi sur les charges de l'entreprise, lorsque le volume d'affaire diminue. Elle compte actuellement une trentaine de salariés pour un chiffre d'affaire de 4,5 M€ en 2016.

La prise de la Bastille

La forte concurrence sur le secteur de la postproduction, l'assèchement des sources de financement et l'internalisation d'outils de postproduction

chez certains producteurs et diffuseurs ont contribué à tendre le contexte général de la prestation et à mettre l'entreprise en difficulté, placée en plan de sauvegarde en novembre 2015. Une alliance commerciale avec la société Vidéomage de Michel Cazaubiel a été annoncée au cours du dernier festival de La Rochelle, en septembre dernier, mais le plan de sauvegarde a finalement abouti à une mise en redressement judiciaire. Plusieurs sociétés de prestation se sont penchées sur le dossier, mais, lundi 6 mars dernier à 11 h 00, seules trois d'entre elles se sont présentées à la chambre 7 du tribunal de commerce de Paris. Ont ainsi été auditionnées les sociétés Saya, représentée par Julien Loron, Rive Gauche Broadcast (filiale de Hiventy) représentée par Thierry Schindelé et Videomage, représentée par Michel Cazaubiel. Le détail des offres n'est pas communiqué, mais il semble à minima que l'activité à Bastille sera maintenue car aucun des candidats ne dispose actuellement d'emplacement dans l'est de Paris. Sur les trois dossiers, il semble que celui d'Hiventy tienne la corde avant la dernière ligne droite, mais son directeur général, Thierry Schindelé, n'a pas souhaité s'exprimer avant le rendu du jugement, prévu pour le 21 mars prochain. A suivre donc... **Philippe Loranchet**